

<input type="checkbox"/> Abonnement + adhésion simple dont cotisation de 5 €	30 € ou plus
<input type="checkbox"/> Abonnement + adhésion couple soit une adhésion simple + une cotisation spéciale de 2 € pour le 2 ^e membre du couple	32 € ou plus
<input type="checkbox"/> Abonnement + adhésion jeune de moins de 25 ans (fournir justificatif), dont cotisation d'adhérent de 5 €	15 € ou plus
<input type="checkbox"/> Abonnement de personne morale ou sans adhésion	30 € ou plus
<input type="checkbox"/> Donateur-Bienfaiteur (voir la notice au verso de cette fiche)	100 € ou plus

Merci de m'adresser un reçu fiscal me permettant de déduire 66 % du montant de mon don de mes impôts :

- Je choisis de recevoir mon reçu fiscal par courrier postal
- Je choisis de recevoir mon reçu fiscal par courriel
- Je ne souhaite pas recevoir de reçu fiscal

Merci de cocher vos options et de joindre ce bulletin à votre règlement par chèque postal ou virement bancaire à :

Secrétariat du Souvenir Vendéen
B.P. 40612 – 459306 CHOLET CEDEX

Si une enveloppe préaffranchie à cette adresse vous est fournie, n'hésitez pas à l'utiliser.

Abonnement et cotisation 2016

M^{me} M^{lle} M.

Adresse

Code postal VILLE

Téléphone Courriel @

(vos coordonnées restent confidentielles et ne sont communiquées à personne)

Abonnement et cotisation **2016**

Comme vous le constatez au recto de ce bulletin, **le montant de l'abonnement et cotisation n'a pas bougé depuis l'an dernier**. Il reste d'ailleurs inchangé depuis 2008 !

Nous vous remercions d'effectuer ce règlement sans attendre en utilisant, le cas échéant, l'enveloppe préaffranchie jointe à ce bulletin. Vous éviterez ainsi un retard d'envoi du numéro de mars 2016 de la *Revue du Souvenir Vendéen*.

N'oubliez pas que vous pouvez **devenir Donateur-Bienfaiteur** du *Souvenir Vendéen*, ce qui vous permet d'obtenir un reçu fiscal. Pourquoi ?

Parce que les dispositions fiscales actuelles nous autorisent à délivrer à nos donateurs un reçu fiscal leur permettant de bénéficier d'une réduction d'impôts à hauteur de 66 % du don, dans la limite de 20 % du revenu imposable.

En conséquence, un don de 100 € vous apporte une déduction du montant de votre impôt sur le revenu de 66 €. **Votre don ne vous coûte donc que 34 €, et vous recevez la *Revue du Souvenir Vendéen*.**

Comme un abonnement + une cotisation simple est de 30 € (32 € pour un couple), un don de 100 € ne représente qu'un effort de 4 € (ou 2 € pour un couple).

De plus en plus de nos adhérents bénéficient de cette disposition depuis 2010. Nous les invitons à recommencer en 2016 et à entraîner d'autres adhérents à les imiter, afin d'**offrir au *Souvenir Vendéen* les moyens indispensables à ses nombreuses actions.**

Nous remercions chaleureusement tous nos Donateurs-Bienfaiteurs pour leur contribution en faveur de la restauration et de l'entretien du patrimoine, des plaques commémoratives et monuments du *Souvenir Vendéen* (près de 200 depuis 1932), et pour la promotion et le développement de ce patrimoine historique dans les années à venir.